

## Procès-verbal de l'assemblée générale de la SSP

20 juin 2008, 17:15, Maison des congrès de Lugano

### Ordre du jour:

#### 1. Ouverture et nomination des scrutateurs

Le président de la SSP, Michaël Hofer, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Ensuite, les prix sont distribués aux lauréats:

- Prix Guido Fanconi: Christoph Aebi, Berne
- Prix suisse de néonatalogie: Pia Wintermark, Boston
- Prix de la Société de gastroentérologie pédiatrique: Alexa Giroud-Rivier, Genève
- Bourse PIA-CH/GlaxoSmithKline en allergologie: Matthias Hauri-Hohl, Bâle.

Au cours de la séance, 78 membres ordinaires se sont inscrits sur la liste des présences. Quelques membres s'étaient excusés. Le président a désigné deux scrutateurs.

#### 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2007

Le procès-verbal de l'Assemblée générale (AG) du 14 juin 2007 a été publié dans Paediatrica, vol. 18, n° 4.

*Le procès-verbal est accepté avec les remerciements d'usage.*

#### 3. Rapport annuel du président

Le rapport annuel du président figure dans le n° 3 du vol.19 de Paediatrica. Michaël Hofer y souligne l'importance particulière du **lobbying** en faveur des meilleurs soins et d'une prise en charge optimale des enfants et des adolescents. Ce lobbying pour la pédiatrie sera le thème du symposium de la fondation Wyeth.

Le **site internet** de la SSP sera remanié pour en simplifier l'utilisation. On recherche des personnes acceptant de prendre la responsabilité d'une rubrique, dont ils assurent personnellement le suivi.

La **Société suisse des médecins de famille** sera créée pour servir de complément

politique au CMPR. La SSP a chargé Pierre Klausner de la représenter dans ce groupe de travail.

Le Comité a besoin d'un soutien de la part de professionnels, principalement en ce qui concerne le contact avec les médias et le travail politique. La communication avec les décideurs politiques prend de plus en plus d'importance.

Cette année en septembre, la SSP organisera un **séminaire de réflexion** sur le pédiatre du futur.

Il nous faut prêter une attention toute particulière aux **spécialités pédiatriques**. Nous avons heureusement pu corriger la situation pénible dans laquelle les pédiatres spécialistes avaient temporairement perdu leur droit de facturer les positions tarifaires spécifiques à leur spécialité.

C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance de l'élection d'une pédopsychiatre genevoise au sein du Comité central de la FMH. Les intérêts de l'enfant y seront ainsi enfin représentés.

La rhumatologie pédiatrique a été reconnue en tant que nouveau certificat de formation approfondie par la FMH lors de la dernière séance de la Chambre Médicale.

#### 4. Autres rapports

Les autres rapports annuels ont été publiés dans le n°3 du vol.19 de Paediatrica.

Marco Belvedere s'exprime sur les **tarifs**, en complément à son rapport annuel. Afin que les médecins sans garantie des droits acquis puissent également bénéficier de positions tarifaires dans le domaine de la **pédiatrie du développement**, nous avons requis le chiffre 03.0135. Il comprend les examens de développement pédiatrique chez l'enfant et l'adolescent jusqu'à 18 ans, et peut être utilisé à hauteur de 60 x 5 minutes par année. Les dépassements doivent être justifiés auprès du médecin-conseil de la caisse-maladie. L'indemnisation se calcule selon FMH 5. Dans la position 03.0130, la limite doit être fixée à 60 par année au lieu de 18. Par contre, la levée de la limitation ne

s'applique pas au décompte électronique. Il faut ici attendre encore l'autorisation du Comité directeur du TARMED. Celle de la CPI est déjà acquise. En raison des expériences négatives lors de l'introduction du TARMED après les fêtes au 1er janvier 2008, marquée par des erreurs, ses modifications entreront dès maintenant en vigueur au 1er mars au lieu du 1er janvier.

On peut consulter les décisions de la CPI sur [www.tarmedsuisse.ch](http://www.tarmedsuisse.ch).

Les mauvaises nouvelles concernent les prévisions d'abaissement des tarifs dans la **Liste des analyses**: elles comportent de 15 à 40% de recettes en moins dans ce domaine si aucune correction n'y est apportée. La marge octroyée pour la **dispensation des médicaments** doit également subir un raccourcissement, probablement situé entre 3% et 4%. Les dossiers sur ces deux thèmes ne sont heureusement pas encore clos.

Marco Belvedere insiste encore une fois sur l'importance des registres des **trusts centers**. En Suisse, 63% des pédiatres livrent leurs données à des trusts centers, dont 49% en Suisse romande et 76% en Suisse orientale. Il subsiste encore quelques problèmes dans la saisie des données en provenance de Romandie, si bien que le nombre de pédiatres romands participant à ces registres pourrait aussi se révéler un peu plus élevé. Une enquête a été effectuée pour comprendre la raison pour laquelle les membres ne veulent pas livrer leurs informations aux trusts centers. Malheureusement le taux de retour des questionnaires était faible (46%), et il était encore plus faible parmi les non membres, dont 86% n'ont pas du tout répondu. Nous n'avons pas pu fournir de réponse à la question du nombre critique de participants à un trust center qui est nécessaire pour assurer la représentativité de ces données. Ces deux dernières années, le nombre de participants n'a que peu augmenté.

Comment renforcer cette participation? On pourrait avoir recours à des sanctions, mais il faudrait d'abord éclaircir la compatibilité de cette démarche avec les statuts; de plus cela pourrait provoquer des démissions. Dans l'Assemblée, une voix propose de parler plutôt de «contributions de solidarité» comme c'est déjà le cas dans la Société de médecine des Grisons.

La décision suivante est prise: le groupe TARMED va se renseigner pour savoir si, du point de vue juridique, des sanctions

peuvent être prononcées contre des non participants. Il publiera dans Paediatrica un article mettant en évidence les avantages de la participation. Ce thème sera repris dans la prochaine AG.

### 5. Effectif des membres

Notre société compte en tout 1879 membres. Parmi eux, 1299 sont des membres ordinaires (78 de plus que l'an passé).

Les **promotions, nominations et distinctions** sont publiées sur la page web de la SSP.

Malheureusement, sept membres nous ont quittés l'an passé. Nous avons observé une minute de silence en leur souvenir.

### 6. Comptes annuels 2007, rapport des vérificateurs des comptes

La trésorière, Franziska Engler Gigon, fournit quelques explications complémentaires sur les **comptes annuels**. Le secteur des annonces avisant un net recul, Paediatrica glisse peu à peu vers des difficultés financières. Plusieurs membres expriment clairement que cet organe revêt pour notre société une importance telle, que des déficits doivent être acceptés. Après plusieurs années déficitaires, suite à l'augmentation de la finance d'inscription, le poste des examens de spécialité est largement bénéficiaire cette année. Afin que ce poste du budget soit équilibré, nous avons décidé d'augmenter les indemnités allouées, en particulier celles des parents et des enfants participant aux examens. Si le bénéfice persiste, la finance d'inscription sera diminuée. Les coûts des commissions s'avèrent plus élevés que ceux qui sont prévus au budget, en raison de l'indemnité horaire de 100 francs versée dès le milieu de l'année, conformément à la décision prise lors de l'AG de 2007. Par ailleurs, comme le nombre de personnes ayant pris part aux séances de l'assemblée des délégués a diminué, les coûts en ont baissé. De son côté le CMPR a augmenté les cotisations des membres, d'où une augmentation des coûts liés à ce poste.

Le service des contributions du canton de Fribourg a finalement décidé que la SSP serait assujettie à l'imposition, en raison de la faible utilité publique qu'elle représente. Les dettes fiscales ont pu être contrebalancées par les provisions à cet effet. Contrairement aux prévisions budgétaires, l'exercice 2007 s'est conclu sur un bénéfice de 43'418 francs. Au bilan, les actifs se montent à 1'133'560

francs, les passifs à 480'012 francs, et le capital propre à 653'548 francs.

Le rapport des **vérificateurs des comptes** est présenté: selon Fidusar SA, qui a établi le rapport de révision, les comptes et le bilan annuel de la SSP sont établis de manière conforme à la loi.

*Vote: Les comptes annuels de 2007 et le rapport de révision sont acceptés à l'unanimité.*

### 7. Décharge au comité

*Vote: L'assemblée donne décharge au comité à l'unanimité.*

### 8. Budget 2009

L'an prochain, un déficit est prévu en raison, entre autres, de la diminution des cotisations des membres. L'Assemblée suggère de ne pas planifier de déficits et d'investir les recettes dans Paediatrica et dans la page web. De toute manière il est judicieux d'assurer des réserves dans le cadre du bilan annuel. S'il le faut, les cotisations des membres seront augmentées l'année prochaine. On a prévu au budget un nouveau poste à hauteur de 20'000 francs pour des travaux de communication. Le site internet ne figure pas dans les frais, car il est prévu de le financer par du sponsoring.

*Vote: Le budget 2009 est accepté à une large majorité, avec deux abstentions.*

### 9. Cotisations des membres en 2009

Les cotisations des membres resteront inchangées en 2009: 350 francs pour les membres ordinaires, 200 francs pour les membres extraordinaires, et 100 francs pour les membres assistants.

*Vote: Les cotisations 2009 sont acceptées à l'unanimité.*

### 10. Modification des statuts

La proposition de modification des statuts rendrait possible une co-présidence entre un pédiatre hospitalier et un pédiatre praticien. Les charges présidentielles devraient ainsi être mieux réparties et l'alternance des périodes de présidence permettrait d'assurer davantage de continuité dans cette fonction.

*Vote: La modification des statuts est acceptée à une large majorité, avec quatre abstentions.*

### 11. Elections

Giovanna Ferrazzini, Pierre Klauser et Eva Maria Tinner quittent le **comité**. Ils sont chaleureusement remerciés pour leur travail. Philipp Jenny, Marc-Alain Panchard et Jessica Templeton, représentante des assistants, prennent leur place.

*Michaël Hofer et Stephan Rupp sont élus à la co-présidence.*

Les deux co-présidents restent **délégués à la chambre des médecins**, ainsi que Marco Belvedere, délégué remplaçant. Christian Kind remplace François Besson comme deuxième délégué remplaçant.

Hans Häfliger devient **membre d'honneur**, en particulier en hommage à ses mérites pour le carnet de santé qu'il a imprégné de sa marque depuis les débuts en 1996.

L'organe de révision doit être remplacé pour des raisons administratives et géographiques. A l'unanimité, le choix s'est porté sur Fiduservice SA à Fribourg.

### 12. Prix jeune talent de la SSP

Michael Grotzer présente le Prix jeune talent dont il fut l'inspirateur. Paediatrica en a publié le règlement. Il est destiné à encourager et à reconnaître un travail effectué par la relève et les médecins en formation post-graduée ou avec une formation récemment terminée. Ce prix est doté de 5'000 francs. Il récompense un travail en voie de publication effectué au moins partiellement en Suisse et qui sera présenté lors du congrès annuel.

*Vote: La création du Prix jeune talent de la SSP est acceptée par acclamation.*

### 13. Statuts du Prix Fanconi

Le règlement en vigueur stipule que le lauréat du Prix doit être âgé de moins de 50 ans. Il est proposé que le Prix Fanconi soit en principe ouvert à tous.

*Vote: La limite d'âge du Prix Fanconi est supprimée à une grande majorité, avec une voix d'opposition.*

### 14. Modification des dispositions concernant la formation continue

Pierre Klauser rapporte qu'il a fallu adapter le règlement de la formation continue aux nouvelles exigences de la FMH. Celles-ci

découlent de la nouvelle Loi sur les professions médicales qui fixe les exigences pour la formation continue. Désormais, ce sont les cantons qui ont la compétence de sanctionner (amendes pouvant aller jusqu'à 20'000 francs) l'absence de formation continue adéquate. Seule la confirmation de l'accomplissement de la formation continue reste du ressort des sociétés de discipline médicale. La durée totale de 80 heures reste identique, de même que les 30 heures pouvant être accomplies en études libres. Les 50 heures restantes sont désormais réparties entre une formation spécifique à la discipline et une formation continue élargie à d'autres disciplines, à la FMH ou à des sociétés cantonales de médecine. Les directives de l'ASSM ont été intégrées au nouveau règlement. Dès maintenant, la formation de type «e-learning» est acceptée sur présentation d'une attestation correspondante. Les spécialistes avec formation approfondie sont autorisés à prendre en compte leur formation continue aussi bien en pédiatrie générale que dans leur spécialité.

*Vote: Le nouveau règlement est accepté à l'unanimité.*

#### **15. Divers**

Personne n'a pris la parole.

L'assemblée est close à 18 heures 45.